



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ☐

Cadre réservé à l'autorité ch Date de réception : 1 3 0 3 2 0 2 3 Dossier complet le : 1 5 0 5 2 0 2 3 N° d'enregistrement : 2023-6816	argee de l'examen au cas par cas
Intitulé du projet	
Construction d'une nouvelle station d'épuration pour la v	rille de Luçon
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Identification du (ou des) maître(s) c	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
	'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(
Identification du (ou des) maître(s) ou Personne physique Nom	'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
Personne physique Nom	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s) Raison sociale Ville de Luçon
Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale Ville de Luçon Type de société (SA, SCI)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination Dénomination	Prénom(s) Raison sociale Ville de Luçon Type de société (SA, SCI) EPCI

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire,

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
- 24a Système de collecte et de	- Construction d'une nouvelle station d'épuration pour une capacité de 20 000
traitement des eaux résiduaires	équivalents/habitants
- 6a Construction de routes	- Création d'une voie d'accès mutualisée avec l'usine Eurial (260 ml)
- 39b Opération d'aménagement	- Terrain d'assiette (nouvelle station + voie d'accès + ancienne station) : 7.5 ha
	- IOTA : rubrique 2.1.1.0. Station d'épuration des agglomérations > 600 kg DBO5/j

3.1	Le projet	fait-il l'ob	jet d'un	examen	au cas	par cas	dans le	cadre	du d	dispositif	prévu	aux
let	II de l'art	icle R.122-	2-1 du co	ode de l'	environ	nemen	t?(clau	se-file	t)?			

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

A la suite du diagnostic des ouvrages actuels et des études préliminaires engagées par la commune, les travaux de reconstruction d'une nouvelle station d'épuration doivent être engagés.

L'objet de la présente opération consiste en la construction d'une nouvelle station d'épuration sur un site attenant au site actuel actuel (déjà utilisé pour la filière de traitement des boues par compostage), permettant le traitement effluents générés à horizon 2050, estimés à 20 000 éq-hab. (soit 1 200 kg DBO5/j).

A la mise en service des nouveaux ouvrages, le site accueillant les ouvrages actuels sera réhabilité.

Le projet s'accompagne de la création d'une voie d'accès pour le nouveau site de traitement 260 ml), à partir du Quai du Port, qui permettra également la desserte de l'usine Eurial attenante.

Le projet prévoit également la déconstruction des ouvrages sur le site de l'actuelle station d'épuration, après mise en service de la nouvelle unité.

4.2 Objectifs du projet

Les principales orientations retenues par le maître d'ouvrage pour fiabiliser ses installations vis-à-vis des incidences sur le milieu naturel sont les suivantes :

- extension de la capacité de la station d'épuration de 20 000 éq/hab, afin de faire face à l'augmentation de la population raccordée ;
- conservation de la filière de traitement de type « boues activées en aération prolongée », compte tenu des niveaux de traitement attendus ;
- durcissement des niveaux de traitement, imposé sur le paramètre azote notamment par l'évolution de la réglementation ;
- fiabilisation du traitement bactériologique aujourd'hui non normé, au regard des usages du milieu récepteur.

4.3.1 Dans sa phase	ravaux
Le detail de la description	lu projet dans sa phase travaux est présenté dans l'annexe 7 (chapitre 5.3).
	'exploitation et de démantèlement u projet dans sa phase exploitation est présenté dans l'annexe 7 (chapitre 5.4).
_	
_	
_	
_	

autorisation

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du site de la nouvelle station d'épuration :	1,8 ha
Dimensionnement de la station d'épuration :	20000 EH, soit 1200 kg DBO5/j
Débit de référence pour une pluie de projet semestrielle :	3 561 m³/j
Linéaire de la voie d'accès :	260 m
Autres grandeurs des différentes composantes du projet :	voir annexe 7 chapitre 2

4.6 Localisation du proje	4.6	Local	Isatio	n au	pro	et
---------------------------	-----	-------	--------	------	-----	----

4.6	Localisation du projet
	Adresse et commune d'implantation
	Numéro : Voie : chemin de Saint-James
	Lieu-dit:
	Localité : LUCON
	Code postal : 8 5 4 0 0 BP : Cedex :
	Coordonées géographiques ^[1]
	Long. : _0 _1 _ ° _0 _9 , _5 _3 _" _O _ Lat. : _4 _6 _ ° _2 _6 , _4 _9 _" _N
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
	Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "
	Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "
	Communes traversées :
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
	PLU de Luçon : zonages Nde et UE
	(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
	□ Oui ☑ Non
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
	□ Oui □ Non
	[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	V		ZNIEFF de type II 520520011 MARAIS MOUILLÉS BOISÉS DE CHASNAIS À LUÇON
En zone de montagne ?		V	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		V	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	V		Par Naturel Régional du Marais Poitevin

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		V	
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
			Zone de répartition des eaux (ZRE) du marais poitevin.
Dans une zone de répartition des eaux ?	V		
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		~	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	V		Le site de la station d'épuration est attenant à la Zone Spéciale de Conservation FR5200659 « Marais Poitevin », et à la la Zone de Protection Spéciale FR5410100 « Marais Poitevin ». Une analyse approfondie des incidences sur les sites Natura 2000 est présentée en annexe 7.
D'un site classé ?		V	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		•	Le projet n'engendre pas de prélèvement de la ressource.
urces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	V		Les matériaux issus de la démolition des ouvrages non réutilisés, qui n'auront pas été remis en oeuvre, seront évacués conformément à la réglementation en vigueur.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	V		Des matériaux de construction du génie civil ou autres seront importés sur le site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	V		Les ouvrages seront principalement construits en béton.

— In	icidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		L'objet du projet est lié à la fiabilisation de l'assainissement des eaux usées sur l'agglomération de Luçon. Le projet n'engendre pas de prélèvement de la ressource.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	V		Les enjeux écologiques identifiés sont précisé en annexe 7. Des mesures d'évitement ont été retenues afin de limiter l'impact de la voirie nouvelle sur les haies présentes, limitant ainsi les trouées dans les haies existantes.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	Aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire ne sera impacté par le projet. Le projet n'aura donc pas d'effet direct, indirect, temporaire ni permanent en phase travaux sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire ayant permis de désigner les sites Natura 2000 « Marais Poitevin » et « Pertuis Charentais ». Une analyse des incidences du projet sur les sites Natura 2000 est jointe en annexe 7.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ces	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	V		- 1 personne en poste - camion hydrocureur : occasionnel - entretien des espaces verts : intervention 6 à 8 fois par an - apports des matières de vidange : 220 PL / an - apports de déchets verts : 400 véhicules / an - export du compost fini : 30 véhicules par an Le détail est présenté en annexe 7 (chapitre 5.4).
	Est-il source de bruit ?	V		Le trafic (ci-dessus) généré par la voie d'accès est source de bruit. Pour cette raison, l'accès via le chemin Saint James (zone d'habitat) sera abandonné. En outre, le site jouxte un site industriel.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
	Engendre-t-il des odeurs ?	V		L'installation fait l'objet de dispositions spécifiques permettant le traitement des odeurs.
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	Un dispositif de traitement des odeurs sera mis en oeuvre, conformément à la réglementation.
	Engendre-t-il des vibrations ?	V		En phase chantier, les vibrations sont liées à la phase de construction/déconstruction des ouvrages. En phase exploitation, les vibrations sont générées pas le trafic.
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V	Le site ne sera pas éclairé. Un dispositif d'éclairage sera cependant mis en place en cas d'intervention exceptionnelle en période nocturne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	~		La nature même de l'opération est de collecter les effluents domestiques afin de les traiter sur une unité performante et maîtrisée.
	Si oui, dans quel milieu ?			Canal de l'Abbé

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<		Le rejet des effluents traités s'effectue dans le canal de l'Abbé en équilibre hydraulique avec le canal de Ceinture des Hollandais Les normes de rejet (concentrations maximales) présentées à la rubrique 4.3.2 sont définies en cohérence avec les objectifs du milieu récepteur, et sont compatibles avec les prescriptions du SDAGE Loire Bretagne, du SAGE Lay, et des réglementations nationales. Le projet ne comporte pas de plan d'épandage.
Émis	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	V		Les déchets produits sont liés aux dispositifs de dégrillage.
e/Cadre pulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		V	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec
d'autres projets existants ou approuvés ?	•

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

nature transfrontière ?	6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de
☐ Oui ☑ Non	
Si oui, décrivez lesquelles :	
,	
6.4 Description des principaux résultats dispincidences sur l'environnement requises au	ponibles issus des évaluations pertinentes des titre d'autres législations applicables
La présentation détaillée du projet et les analyses de	es enjeux environnementaux sont présentées en annexe 7.
6.5 Description, le cas échéant, des mesures	et caractéristiques du projet susceptibles d'être
retenues ou mises en œuvre pour éviter ou r	réduire les effets négatifs notables du projet sur
l'environnement ou la santé humaine (en y i	ncluant les scénarios alternatifs éventuellement
étudiés) et permettant de s'assurer de l'abse	ence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
	e mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
	modern de de la de de la
Loo átudos práciolables à la dáficition de que la toute	1.00 GENERAL STREET
	ermis de mettre en évidence les différents enjeux et de statuer
sur les mesures à prendre pour satisfaire aux enjeux	
pollution générée à horizon 2050.	nent => dimensionnement permettant de contenir la charge de
	e en oeuvre permettant d'éviter de nombreuses trouées dans le
maillage de haies, habitat favorable à l'avifaune.	s en oeuvre permettant d'eviter de nombreuses trouees dans le
3 - Définition des niveaux de rejet à atteindre sur la f	uture station d'énuration :
. en cohérence avec les objectifs de qualité attendi	이 5.00님은 10분 10분이 10분
	ire Bretagne, du SAGE Lay, et des réglementations nationales.
	la situation actuelle, pour une capacité de traitement de + 40%.
	: les meilleures techniques disponibles sont adaptées au site
	abli dans un objectif de respect de la période de nidification des
espèces nicheuses identifiées.	abilidans un objectif de respect de la periode de nidification des

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en une construction d'une nouvelle station d'épuration, en remplacement d'une unité de traitement vieillissante, dans un objectif de fiabilisation des installations, notamment vis-à-vis de la qualité des rejets restitués au milieu récepteur. La diminution des flux résiduels, au regard de la situation actuelle, après traitement par les meilleures techniques disponibles, constitue un impact positif du projet sur le milieu récepteur. Cette opération de restructuration est en outre une mesure de réduction de l'impact de l'agglomération de LUCON vis-à-vis du milieu récepteur.

Au vu du contexte du projet et des mesures de précaution qui seront mises en oeuvre afin de limiter les risques et les nuisances, il n'apparaît pas nécessaire de procéder à une évaluation environnementale.

Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet				
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	V			
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.				
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V			
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V			
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	~			
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V			
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	V			

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet			
1	Annexe 7 : Présentation détaillée du projet et analyse des enjeux environnementaux	/		
2				
3				
4				
5				

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🂢

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 💢

Nom BONNIN	w y
Prénom Dominique	2
Qualité du signataire House	
A LUCON	Vendée
Fait le	Signature du (des) demandeur(s)